

**OBJET : Station d'épuration de la Goupillière : Convention avec Atlantic'eau pour le traitement des boues hydroxydes**

**EXPOSÉ**

En 1998, le Conseil Municipal a décidé de réaliser à la station d'épuration de la Goupillière, un dispositif permettant d'éliminer des résidus produits par l'unité de production d'eau potable de Soulvache. Par délibération du 12 décembre 2001, une nouvelle convention a été signée avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de la Brutz pour continuer de réceptionner et de traiter ces boues.

Par ailleurs, le 17 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence « production » au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Pays de la Mée et la compétence « transport et distribution » à Atlantic'Eau. Le 2 octobre 2019, le comité syndical du SIAEP du pays de la Mée a transféré sa compétence à Atlantic'eau. Ce dernier exerce alors l'intégralité de la compétence « eau » sur la commune de Chateaubriant.

Ainsi, il convient de mettre à jour les dispositions techniques et financières applicables à l'ensemble du processus de réception et de traitement des boues hydroxydes issues de l'usine de production d'eau potable d'Atlantic'eau (usine de Soulvache) dans l'usine d'épuration de la Ville de Châteaubriant (usine de la Goupillière).

Atlantic'eau, après concertation avec Veolia propose à la Ville de conclure la convention annexée à la présente délibération.

**DÉCISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention annexée à la présente délibération, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 7 juillet 2021

Le Maire  
  
 Alain HUNAUT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210715-839-DE

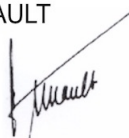
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-07-2021

Publication le : 15-07-2021

Le Maire,  
 Alain HUNAUT







VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le premier juillet 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

Mme BOURDAIS a donné procuration à Mme CIRON

M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU

M. SINENBERG a donné procuration à Mme SONNET

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

M. ~~BARON~~ Préfet de Loire-Atlantique

044-214400368-20210715-839-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-07-2021

Publication le : 15-07-2021



Le Maire,  
Se Alain HUNAUT M. CHAUVIN



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX  
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>  
e-mail : [mairie@ville-chateaubriant.fr](mailto:mairie@ville-chateaubriant.fr)